

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

01

2023

06

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 26 janvier 2023  
**Convocation du** : 19 janvier 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**Intercommunalité : Approbation de la grille tarifaire applicable à la bibliothèque de Beynost, dans le cadre du réseau des bibliothèques de la CCMP**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Sylvie Caillet, Véronique Cortinovis, Annie Maciocia, Philippe Maillez, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz.

**Représentés :**

Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini  
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Philippe Maillez  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

**Absents :**

Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance** : Véronique Cortinovis

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 05-2019-23 du 7 mai 2019, relative à la signature de la convention de partenariat avec la Direction de la Lecture Publique de l'Ain (BD 01),

Il convient aujourd'hui d'apporter de nouvelles précisions concernant la grille tarifaire applicable à la bibliothèque municipale de Beynost, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'adhésion d'un usager au réseau des bibliothèques de l'intercommunalité donne lieu à la création d'une carte unique, valable sur tout le réseau, pendant un an, de date à date.

La grille tarifaire ci-dessous est applicable à tout abonné du réseau des bibliothèques de la CCMP, sans condition de résidence :

Type d'abonnement	Tarif annuel
Carte individuelle	15 €/an
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants de moins de 26 ans	Gratuit
Personnes en recherche d'emploi	Gratuit
Personnes bénéficiaires des minima sociaux* (RSA, AAH, ASS, APA, ADA et ASPA)	Gratuit
Bibliothécaires du réseau	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants dans le cadre d'une intervention pédagogique auprès de leurs élèves et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit
Carte perdue, volée ou détériorée	2€
Dédommagement en cas de perte ou détérioration d'un document	Valeur du remplacement à l'identique ou équivalent ; forfait de 50€ par DVD

\*Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Allocation pour Demandeur d'Asile, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

**APPROUVE** les conditions tarifaires applicables aux bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, telles que présentées ci-dessus

DIT que la nouvelle grille tarifaire est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

*Caroline Terrier*  
Caroline TERRIER